

**DEVANT LE BUREAU DES CO-JUGES D'INSTRUCTION
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

DONNÉES RELATIVES AU DÉPÔT :

Dossier n° : 004/07-09-2009-ECCC/OCIJ **Partie déposante :** Le Bureau des co-procureurs

Déposé devant : les co-juges d'instruction **Langue(s) :** français, original en anglais

Date du document : 15 juin 2011

DONNÉES RELATIVES AU CLASSEMENT

Classement proposé par la partie déposante : CONFIDENTIEL

Classement retenu par les co-juges d'instruction : Confidentiel

Statut du classement retenu :

Révision du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire chargé du dossier :

Signature:



**RÉQUISITOIRE SUPPLÉMENTAIRE RELATIF AUX SITES DE CRIMES DU SECTEUR 1
ET À LA PERSÉCUTION DES KHMERS KROM**

Déposé par :

Le co-procureur international
M. Andrew CAYLEY

Destinataires :

Les co-juges d'instruction
M. le Juge YOU Bunleng
M. le Juge Siegfried BLUNK

Copie :

Le co-procureur cambodgien
Mme CHEA Leang

INTRODUCTION

1. En application des règles 53 et 55 du Règlement intérieur des CETC (le « Règlement »), les co-procureurs soumettent le présent Réquisitoire supplétif, qui vise à compléter et à clarifier les questions de fait que doivent instruire les co-juges d'instruction (ou le « Bureau des co-juges d'instruction) dans le dossier n° 004. Le présent Réquisitoire supplétif ajoute de nouveaux sites de crimes commis dans le Secteur 1 de la zone Nord-Ouest et les crimes commis contre les Khmers Krom dans les zones Sud-Ouest et Nord-Ouest, et précise et complète les crimes qui doivent faire l'objet d'une enquête tels qu'ils ont déjà été décrits au paragraphe 73 du Troisième réquisitoire introductif, essentiellement à partir des demandes de constitution de parties civiles, de plaintes et d'auditions qui ont été reçues ou enregistrées dans le dossier n° 002 après le dépôt du Troisième réquisitoire introductif. Ces crimes sont décrits ci-après aux paragraphes 2 à 17 du présent Réquisitoire supplétif, et nous pensons qu'ils relèvent de la compétence des CETC. Les co-procureurs demandent qu'ils soient intégrés au dossier n° 004/07-09-2009-ECCC/OCIJ, que les co-juges d'instruction instruisent actuellement.

CRIMES

District de Koas Krala - Centre de sécurité de Thipakdei & camp de travail de Tuol Mtes

2. Le bureau de sécurité de Thipakdei et le camp de travail de Tuol Mtes étaient situés sur la commune de Thipakdei, district de Koas Krala, province de Battambang, qui faisait partie du Secteur 1 de la zone Nord-Ouest pendant la période du Kampuchéa démocratique¹. Plusieurs noms différents ont été utilisés pour désigner ce bureau de

¹ Rapport du Centre de documentation du Cambodge intitulé *Mapping the Killing Fields of Cambodia, 1997: khet Battambang*, Doc. n° D1.3.27.7, ERN 00078166 (en anglais) [identifiant « le Mont Tip Dey » comme le « principal centre de sécurité et la principale prison » à Mong Ruessei, mais impossible de s'y rendre pour des raisons de sécurité]; *KEU Seung Civil Party Application*, D22/2139/1, ERN 00546061 (en anglais); *KOEM Pheng Civil Party Application*, D22/2141/1, ERN 00546087-88 (en anglais) ; *CHEA Chanty Civil Party Application*, D22/3106/1, ERN 00561505-06 (en anglais); *AV Sok Chamroeun Complaint*, D230/2/4.2.68b, ERN 00503074 (en anglais) ; OCP Interview of NOUN Moun, D1.3.11.36 , ERN 00210532; *ROEUNG Sopheap Complaint*, D230/1.1.671c, ERN 00477557 (en anglais); *HANG Borey Civil Party Application*, D22/3882/1, ERN 00571582 (en anglais) ; *KAO Phary Summary of Supplementary Information*, D22/3221b, ERN 00587278 (en anglais) [la requérante a été « obligée de construire des barrages au Mont Thipakdei »] ; DK Report from Sector 1, 28 mai 1977, D1.3.10.2 , ERN 00143567-68 [qui parlent du district Koas Krala et du camp de travail du bassin hydrographique de Thipaddei dans le cadre du Secteur 1].

sécurité, dont Centre de sécurité du Wat de Thipakdei,² prison Phnum Thipakdei³ et centre de sécurité de Koas Krala⁴. Étaient notamment détenus dans cette prison des personnes qui avaient tenté de s'enfuir des coopératives locales, des évacués du 17 avril et des Khmers Krom accusés d'être vietnamiens⁵. Les détenus ont été torturés et exécutés⁶.

3. Tuol Mtes était un camp de travail situé à proximité, où plusieurs personnes ont été soumises au travail forcé et qui a été utilisé comme site de rééducation pour les cadres du Secteur 1 touchés par les purges⁷. Un grand barrage et un réservoir d'eau ont été construits dans cette zone⁸. Plusieurs des travailleurs et des autres victimes de ce district étaient des gens du 17 avril déplacés de force dans d'autres parties du pays⁹.

² *CHEA Chanty Civil Party Application*, D22/3106/1, ERN 00561505 (en anglais).

³ *ROEUNG Sopheap Complaint*, D230/1.1.671c, ERN 00477557 (en anglais) [qui déclare que son mari avait été arrêté à un camp de travail situé dans le village de Tuol Mtes, et détenu au centre de sécurité de « Phnum Attibdei » [sic]] ; *AV Sok Chamroeun Complaint*, D230/2/4.2.68b, ERN 00503074 (en anglais) [qui déclare que son fils a été détenu et exécuté à la prison de « Phnom Phte » située au « Mont Thipakdei »].

⁴ *OUK Sokunthea Civil Party Application*, D22/2543/1, ERN 00552316 (en anglais).

⁵ *KOEM Pheng Civil Party Application*, D22/2141/1, ERN 00546087-88 (en anglais) ; *CHEA Chanty Civil Party Application*, D22/3106/1, ERN 00561505 (en anglais) ; *ROEUNG Sopheap Complaint*, D230/1.1.671c, ERN 00477557 (en anglais) ; *KEU Seung Civil Party Application*, D22/2139/1, ERN 00546061 (en anglais) [Khmer Krom].

⁶ *CHEA Chanty Civil Party Application*, D22/3106/1, ERN 00561506 (en anglais) ; *KEU Seung Civil Party Application*, D22/2139/1, ERN 00546061 (en anglais).

⁷ *ROEUNG Sopheap Complaint*, D230/1.1.671c, ERN 00477557 (en anglais) ; *HANG Borey Civil Party Application*, D22/3882/1, ERN 00571582 (en anglais) [où il est dit que la requérante a été envoyée travailler « au barrage de Krahaot Dam à Tuol Mtes »] ; *OCP Interview of NOUN Moun*, D1.3.11.36, ERN 00210532 [ancien assistant du comité du Secteur 1 envoyé pour rééducation à Tuol Mtes, situé sous le barrage de Kang Hat du côté ouest de Phnom Thipakdei] ; *OCP Revised S-21 Prisoner List*, D6.1.883, ERN 00330100 [où VAEN Voenu figure sur la liste des prisonniers du camp de travail de Tuol Mtes dans le Secteur I].

⁸ *DK Report from Sector 1*, 28 mai 1977, D1.3.10.2, ERN 00143568-69 [dans lequel il est dit que les ouvriers du bassin hydrographique de Thipakdei avaient été déplacés pour travailler sur le barrage de Kang Hort dam et sur le système de distribution d'eau de Sre Thipakdei] ; *KAO Phary Summary of Supplementary Information*, D22/3221b, ERN 00587278 (en anglais) [la requérante a été « forcée de construire des barrages à Mont Thipakdei »] ; *SOEUNG Chanton Civil Party Application*, D22/3895/1, ERN 00571751 (en anglais) [la requérante a été affectée au creusage de canaux sur la commune de Thipakdei commune en 1978] ; *HAEY San Civil Party Application*, D22/3225/1, ERN 00562704 (en anglais).

⁹ *YIM Mam Civil Party Application*, D22/3765/1, ERN 00569789-90 (en anglais) [qui décrit le déplacement forcé de 14 000 personnes évacuées du district de Koas Krala] ; *HUL Peou Civil Party Application*, D22/140/1, ERN 00365322 (en anglais) [la requérante et sa famille, ainsi que 700 à 800 autres personnes, ont été déplacées en camion de la province de Takeo jusqu'au Mont Thipakdei et contraints à charrier de la terre pour construire un barrage] ; *MEAS Nakry Civil Party Application*, D22/117/1, ERN 00362159 [la famille de la requérante a été déplacée de force de Phnom Penh à Mont Thipakdei, où elle a vu des cadres du PCK arrêter, exécuter et brûler des gens au barrage où elle travaillait] ; *KONG Vach Civil Party Application*, D22/131, ERN 00391744 (en anglais) ; *CHHUM Vanny Civil Party Application*, D22/2744/1,

4. À la suite de l'arrivée de cadres de la zone Sud-Ouest en 1978, plusieurs personnes ont été arrêtées et exécutées, les règles dans les coopératives sont devenues plus strictes et les conditions de travail plus sévères¹⁰. À la fin de l'année 1978, des exécutions en masse de détenus, de travailleurs et d'autres résidents du district de Koas Krala ont eu lieu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du district, notamment à Phnom Tra Cheak Chet¹¹ et dans le secteur d'Anlong Vil Brèng (village de Ruessei Preah, commune de Chhnal Mean, district de Koas Krala)¹². Comme il est indiqué au paragraphe 94 du Troisième réquisitoire introductif, le suspect **YIM Tith, alias Ta Tith** a été transféré de la zone Sud-Ouest pour devenir secrétaire du Secteur 1 en 1978.
5. Les crimes commis dans le district de Koas Krala, notamment ceux qui sont décrits plus haut, ont fait l'objet de plus de 40 plaintes ou demandes de constitution de partie civile dans le dossier n° 002¹³.

Bureau de sécurité du Secteur 1

6. Le Bureau de sécurité du Secteur 1 se trouvait dans le village de Banan, commune de Kanteu (qui faisait partie du district de Sangke pendant la période du Période du

ERN 00556017-18 (en anglais) [la majorité des 1 300 personnes de la coopérative dans laquelle il se trouvait à Phnom Thipakdeo étaient de Phnom Penh].

¹⁰ *SANG Say Civil Party Application*, D22/2743/1, ERN 00556006 (en anglais) ; *CHHUM Vanny Civil Party Application*, D22/2744/1, ERN 00556018 (en anglais) ; *HAEY San Civil Party Application*, D22/3225/1, ERN 00562704 [qui déclare que les exécutions ont empiré après que les cadres de la zone Sud-Ouest ont pris la zone de Thipakdei au début de l'année 1978].

¹¹ *CHEA Chanty Civil Party Application*, D22/3106/1, ERN 00561506 (en anglais) [qui déclare que les Khmers rouges ont rassemblé des gens de Phnum Thipakdei pour les exécuter en masse] ; *PHANN Yim Complaint*, D230/1.1.845c, ERN 00481191 (en anglais) ; *YIM Mam Civil Party Application*, D22/3765/1, ERN 00569790 (en anglais).

¹² *RY Rang Civil Party Application*, D22/2909/1, ERN 00558413-14 (en anglais) [qui déclare que des membres de sa famille qui se trouvaient dans le village de Ruessei Preah ont été envoyés dans le secteur de Anlong Vil Breng Sector pour y être exécutés en décembre 1978].

¹³ Voir aussi *BUT Noeun Supplementary Information*, D22/2912b, ERN 00587239 (en anglais) [des membres de sa famille ont été tués au Mont Thipakdei et au village de Tuol Mtes] ; *BUOY Haoy Civil Party Application*, D22/1336/1, ERN 00526002 (en anglais) [qui déclare que son père, sa mère et ses frères et sœurs ont été tués près de Mont Thipakdei à Koas Krala] ; *SANN Visna Complaint*, D230/2/3.1.971b [sa famille a été évacuée de Phnom Penh vers Phum Thipakdei, où ses parents ont été exécutés] ; *PHO Sereth Complaint*, D230/2/3.1.983b [sérvices, travail forcé, famine, viol et exécutions à Koas Krala] ; *THOUCH Phandarasar Civil Party Application*, D22/189/1, et *Supplementary Information*, D22/189b [qui déclare que, après le 17 avril 1975, sa famille a été déplacée de force de Phnom Penh à Phnum Thipakdei où la plupart des membres de sa famille sont morts] ; *CHEY Theara Civil Party Application*, D22/3033/1 ; *UONG Soy Complaint*, D230/2/4.2.439b ; *MAM Yin Complaint*, D230/2/3.1.16b ; *YIM Mam Civil Party Application*, D22/3765/1, ERN 00569789-90 (en anglais) ; *SUM Eng Hong Civil Party Application*, D22/3755/1, ERN 00569682-83 (en anglais) ; *SON Em Civil Party Application*, D22/2896/1, ERN 00558226 (en anglais) ; *YUN Saroeun Civil Party Application*, D22/505/1, ERN 00496627 (en anglais).

Kampuchéa démocratique), à l'endroit où se situe l'actuel bureau de district de Banan¹⁴. Il a été signalé par un ancien assistant du comité du Secteur 1, qui y a été détenu après son arrestation lors de la purge de la zone Nord-Ouest¹⁵. De nombreuses personnes ont été illégalement détenues dans ce centre de sécurité et emmenées à divers endroits pour y être exécutées, notamment à Damnak Reang près de Pailin¹⁶.

7. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le suspect **YIM Tith alias Ta Tith** était le secrétaire du PCK du Secteur 1 de la zone Nord-Ouest in 1978. Le Secteur 1 était constitué du district de Koas Krala, du district de Samlaut, du district de Samlaut Ratanak Mondul (appelé du district de Battambang pendant la période du Kampuchéa démocratique) et du district de Sangke (qui comprenait la partie Est de ce qui est actuellement le district de Banan, à partir de la rivière Sangke)¹⁷.

Persécution et génocide des Khmers Krom

8. Dans le cadre de sa politique consistant à éliminer les personnes de nationalité ou d'origine ethnique vietnamienne et les personnes liées aux Vietnamiens, le PCK a pris pour cible les Khmers Krom du Kampuchéa démocratique, notamment ceux qui vivaient dans les districts de Kirivong, Tram Kak et Koh Andet de la province de Takeo (qui

¹⁴ *OCP Interview of NOUN Moun*, D1.3.11.36 , ERN 00210532 ; *OCP Interview of THY Han*, D1.3.11.55 , ERN 00221580-81 [Bureau de sécurité de secteur de Banan, sur la rive Est de la rivière Sangke, près du pont].

¹⁵ *OCP Interview of NOUN Moun*, D1.3.11.36 , ERN 00210530, 00210532.

¹⁶ *OCP Interview of NOUN Moun*, D1.3.11.36 , ERN 00210530, 00210532 ; *OCP Interview of THY Han*, D1.3.11.55 , ERN 00221580 ; *Interview of HENG Teav*, D1.3.11.15 , ERN 00426118-19 [qui décrit un incident au cours duquel un groupe important de personnes ont été arrêtées et détenues à la prison de Banan, sur les ordres du secrétaire du Secteur 1, Tith, puis exécutées].

¹⁷ Des archives de l'époque du Kampuchéa démocratique et des déclarations de témoins peuvent confirmer les districts qui faisaient partie du Secteur 1. Voir *S-21 Notebook*, D6.1.963, ERN 00602557, 00602575 [où il est dit que le Secteur 1 comprend les districts de Battambang, Samlaut, Sangke et Koas Krala, et que dans le district de Battambang se situent les coopératives de Treng, Phlov Meas et Thmar Prus] ; *DK Report from Sector 1*, 28 mai 1977, D1.3.10.2, ERN 00143567-68 [dans le rapport du Secteur 1 figurent des discussions sur les districts de Koas Krala, Samlaut et Sangke et la commune de Bay Damram] ; *DK Report from M-560*, 29 mai 1977, D1.3.27.3, ERN 00183010-11 [qui situe le bureau du Secteur 1 dans le village de Chheu Teal village et le bureau de district de Sangke à proximité de Bay Damram] ; *OCP Revised S-21 Prisoner List*, D6.1.883, ERN 00329603 [liste où figure le détenu Bin Saun de Chheu Teal, district de Sangke, Secteur 1] et ERN 00329941 [liste où figure Prak Savath en tant que combattant d'unité mobile du district de Koas Krala, Secteur 1] ; *Khao I Dang Interview 14*, 19 novembre 1980, D1.3.11.63, ERN 00217612 [mentionne le « district de Sangkae de la zone Nord-Ouest du Secteur 1 »] ; *Khao I Dang Interview 24*, 20 novembre 1980, D1.3.11.59, ERN 00217613 [mentionne « la région de Sdav de la zone Nord-Ouest du secteur 1 »] ; *UM Saroeun OCIJ Statement*, D6.1.173, ERN 00274618 [qui déclare que le Secteur 1 s'étendait de la rivière fleuve Sangke, dans le district de Banan, aux voies de chemin de fer] ; *OCP Interview of UK Simontha*, D1.3.11.58, ERN 00210561-62 [indiquant que la commune de Bay Damram, dans l'actuel district de Banan, faisait partie du Secteur 1 pendant la période du Kampuchéa démocratique] ; *OCP Interview of NOUN Moun*, D1.3.11.36, ERN 00210529 [Le bureau du Secteur 1 se situait à l'endroit où se trouve actuellement le poste de police de Rattanak Mondul].

faisait partie du Secteur 13 de la zone Sud-Ouest) et dans le district de Bakan, province de Pursat province (qui faisait partie de la zone Nord-Ouest). Les Khmers Krom étaient repérés à leur accent et à leurs noms de famille qui étaient souvent révélateurs du groupe ethnique auquel ils appartenaient et de l'endroit du Kampuchéa Krom dont ils venaient¹⁸.

9. En 1976 et en 1977, les responsables du PCK du district de Kirivong ont passé au crible les origines familiales, identifié les Khmers Krom et procédé à des exécutions en masse¹⁹. Parmi les sites d'exécution du district de Kirivong, où des Khmers Krom ont été exécutés et enterrés, on peut citer la forêt du village de Slaeng²⁰ et les prisons de Wat So Ben et de Wat Pratheath, situées sur la commune de Kok Prech²¹. Des charniers où les Khmers Krom ont été tués ont également été découverts à Wat Angkun, sur la commune de Kampeng ainsi que dans les villages de Preil et de Saom, sur la commune de Saom²². Des Khmers Krom ont été emprisonnés à Wat So Ben, accusés de trahison et torturés jusqu'à ce qu'ils passent aux aveux²³.
10. Il y a eu un cas où 60 soldats du Kampuchéa Krom connus sous le nom de « foulards blancs », se sont rendus au village de Trapeang Run, commune de Ream Andaeuk, district de Kirivong, et ont dit aux villageois qu'ils voulaient voir Khieu Samphan²⁴. Des responsables du PCK de la commune et du district les ont rencontrés et le lendemain, ils étaient emmenés en camion au centre de sécurité de Wat Pratheath et exécutés²⁵. Comme indiqué au paragraphe 93 du Troisième réquisitoire introductif, le suspect **YIM Tith**

¹⁸ CHAU Ny Civil Party Application Supplemental Statement, D22/253a, ERN 00596048 (en anglais) ; Ben Kiernan, *The Pol Pot Regime*, D6.1.1106, ERN 00104334.

¹⁹ CHAU Ny Civil Party Application Supplemental Statement, D22/253a, ERN 00596048 (en anglais).

²⁰ SANN Touch Civil Party Application, D22/259, ERN 00426779-80 (en anglais).

²¹ VEN Nat Civil Party Application, D230/2/15, ERN 00426800 [qui décrit l'exécution en masse de 35 soldats du Kampuchéa Krom qui avaient été emmenés à Wat So Ben, dans le village de Prey Cheung, et l'exécution de 12 prisonniers en novembre 1977] ; TUN Soun Civil Party Application, D22/258, ERN 00426759 (en anglais).

²² MAY Sokhan Civil Party Application, D22/262, ERN 00426836 (en anglais) ; SANN Touch Civil Party Application, D22/259, ERN 00426780 (en anglais).

²³ VEN Nat Civil Party Application, D230/2/15, ERN 00426800 (en anglais) ; Voir aussi TIM Phuon OCIJ Interview, D11, ERN 00698806 [qui déclare qu'il avait été envoyé travailler à la « pagode de Soben » par le suspect Ta Tith].

²⁴ TUN Soun Civil Party Application, D22/258, ERN 00426759 (en anglais) [il déclare que l'événement s'est produit au début de l'année 1978] ; Ben Kiernan, *The Pol Pot Regime*, D6.1.1106, ERN 00104178-79 [déclare que l'événement s'est produit en avril 1976].

²⁵ TUN Soun Civil Party Application, D22/258, ERN 00426759 (en anglais) ; Ben Kiernan, *The Pol Pot Regime*, D6.1.1106, ERN 00104179.

alias Ta Tith a été secrétaire du PCK du district de Kirivong de 1976 à 1977, ou au début de l'année 1978.

11. Dans le district de Tram Kak, qui faisait également partie du Secteur 13 de la zone du Sud-Ouest, les chefs de commune du PCK ont établi des listes des Khmers Krom qui vivaient dans leur secteur²⁶. Parmi les détenus qui ont été interrogés et torturés au centre de sécurité de Kraing Ta Chan, il y avait des Khmers Krom et des gens du 17 avril déplacés du district de Kirivong²⁷. Des rapports écrits entre le bureau de district, les communes et le bureau de sécurité de Kraing Ta Chan mentionnent que des Khmers Krom ont été arrêtés²⁸, déportés ou ont fait l'objet d'échanges avec le Vietnam²⁹. Étant donné que le district de Tram Kak District n'est pas limitrophe du Vietnam, il est probable que tous ceux qui ont été envoyés au Vietnam ont d'abord été emmenés dans le district de Kirivong. Outre son poste de secrétaire du district de Kirivong, le suspect **YIM Tith alias Ta Tith** faisait également partie du comité du Secteur 13, peut-être même en était-il le chef³⁰.

²⁶ Voir par exemple D6.1.1232, D6.1.1214 (commune de Ang Ta Som), D6.1.220 (commune de Kus), D108/26.293 (commune de Popel), D6.1.470 (Kus), D6.1.1220 (Ang Ta Som), D108/26.71 (commune de Trapeang Thom Cheung).

²⁷ Kraing Ta Chan Confessions, D6.1.217, ERN 00366676-698 ; Ben Kiernan, *The Pol Pot*, D6.1.1106, ERN 00104273 [déclaration de témoin selon laquelle, au début de l'année 1977, des milliers de gens du peuple nouveau du district de Kirivong furent envoyés au district de Tram Kak pour y être rééduqués, car on craignait qu'ils ne s'enfuient au Vietnam].

²⁸ *Report from Meng to Angkar*, 10 janvier 1977, D6.1.235, ERN 00322122 ; *Report from Mien*, D6.1.282, ERN 00366708 [confirmant les arrestations de familles khmères krom envoyées à la prison de Kraing Ta Chan] ; *Reports from Kus commune (Saen) to Angkar*, D6.1.260, ERN 00369463-64 ; *Report from Popel commune to Tram Kak District Office*, 3 mai 1977, D6.1.234, ERN 00322121 ; *Report from Popel commune (Chorn) to District 105*, 4 mai 1977, D6.1.255, ERN 00322143 ; *Report from District Office to Kraing Ta Chan (Ann)*, 25 septembre 1977, D6.1.262 ; *Report from Chorn*, 7 mars 1978, D6.1.203, ERN 00322194-95 [qui décrit les arrestations de Khmers krom approuvées par le bureau de district] ; *Report from Leay Bo Commune*, 29 juin 1978, D6.1.207, ERN 00322216 ; *Report from Popel commune to District*, 13 juillet 1978, D6.1.209, ERN 00322219 [arrestation de Khmers Krom de la « force des foulards blancs »].

²⁹ *Report from Popel commune to Tram Kak District Office*, 2 mai 1977, D6.1.1219, ERN 00276563-64 [où il est dit que « le peuple du Kampuchéa Krom et le peuple Yuon échangés font 64 familles, soit au total 228 personnes »] ; *Report from Nheng Nhang commune to Tram Kak District Office*, mai 1977, D6.1.243, ERN 00322088 [où il est dit que « conformément à une décision de l'Angkar, nous avons ramené les frères et sœurs du Kampuchéa Krom de 7 d'entre eux au pays des Yuons »] ; *Report from Ta Phen commune*, 13 mai 1977, D6.1.1223, ERN 00290264 [où il est question de la déportation de Khmers Krom de la commune de Samrong]. Voir aussi Rapport du Centre de documentation du Cambodge intitulé *Project to Promote Accountability: A Visit to District 109, Southwestern Zone*, juillet 2010, ERN 00680851-52 (en anglais) [interview d'un soldat khmer rouge qui déclare qu'en 1977, le PCK a envoyé des Khmers Krom au Vietnam en échange du retour de Khmers qui avaient fait défection].

³⁰ *NUT Nouv OCIJ Statement*, D6.1.689, ERN 00422330 ; *PECH Chim OCIJ Statement*, D6.1.650, ERN 00379169-70 ; *TIM Phuon DC-Cam Interview*, 22 janvier 2011, ERN 00644119 (en anglais).

12. Dans le district de Koh Andet, il y a eu des exécutions en masse de Khmers Krom sur le site d'exécution de Prey Sokhon (également appelé Prey Lopeak), situé dans le village de Sy Sla, commune de Thlea Prachum³¹. Les victimes khmères krom furent temporairement détenues à Wat Ang Srei Muny, puis emmenées pour être exécutées par groupes de 10 ou 20 familles à la fois par des cadres du PCK armés³². Comme indiqué au paragraphe 101 du Troisième réquisitoire introductif, le suspect **IM Chaem** était secrétaire du PCK du district de Koh Andet de 1976 à juin 1977.
13. Dans la zone Nord-Ouest, le district de Bakan comprenait plusieurs villages habités en majorité par des Khmers Krom, comme le village de Rumlech (appelé par la suite Prey Chheu Teal) dans la commune de Rumlech et le village de Bak Mek (alors appelé Ses Nhoev) dans la commune de Khnar Totung³³. Pendant la période du Kampuchéa démocratique, plusieurs Khmers Krom furent arrêtés et détenus dans des centres de sécurité de cette région, notamment à la prison de Phum Veal (située sur la commune de Talo, dans le district de Bakan)³⁴, à la prison de Svay Chrum, également connue sous le nom de prison de Phum Thkaul, et à Boeng Bat Kandal également appelée prison de Trach Kraol (située sur la commune de Boeng Bat Kandal, district de Bakan)³⁵. Dans ces centres de sécurité, les détenus khmers krom étaient torturés, interrogés pour savoir s'ils étaient des espions vietnamiens, et exécutés³⁶.

³¹ *DC-Cam Mapping Report for Takeo Province*, août 1998, D1.3.10.14, ERN 00207679.

³² *DC-Cam Mapping Report for Takeo Province*, août 1998, D1.3.10.14, ERN 00207679.

³³ *THACH Sokh OCIJ Statement*, D6.1.140, ERN 00279241 ; *KIM So Supplementary Information*, D22/102b, ERN 00578021 (en anglais).

³⁴ *THACH Sokh OCIJ Statement*, D6.1.140, ERN 00279246 [bureau de sécurité situé dans le village de Prey Veang sur la commune de Talo, à environ 6 ou 7 kilomètres du village de Rumlech] ; *KIM So Civil Party Application*, D22/102, ERN 00384366 (en anglais) [la victime a été arrêtée en septembre 1977 et détenue au centre de sécurité du village de Veal, sur la commune de Talo] ; *KIM So OCIJ Statement*, D6.1.759, ERN 00388620 ; *CHAB Khuong Civil Party Application*, D22/103, ERN 00379339 (en anglais) [la victime a été détenue à la prison du village de Veal en 1976] ; *THOEUK Yoeun, Civil Party Application*, D230/2/21, ERN 00427009-10 (en anglais) ; *DC-Cam List of Security Offices*, D6.1.525, ERN 00347411 [qui situe le bureau de sécurité de Kuk Phoum Veal dans le district de Bakan].

³⁵ *DUONG Sau OCIJ Statement*, D6.1.134, ERN 00250740 [qui décrit la prison de Trach Kraol] ; *LIM Sat OCIJ Statement*, D6.1.137, ERN 00250761 [qui indique l'endroit où se trouvait le bureau de sécurité de Thkaul, également connu sous le nom de bureau de Svay Chrum ou de Ta Khin] ; *DC-Cam List of Security Offices*, D6.1.525, ERN 00374411 [qui situe le bureau de sécurité de Boeng Batt Kandaol dans le district de Bakan]. À un moment donné, en 1978, les prisonniers détenus au bureau de sécurité de Thkaul ont été transférés au bureau de sécurité de Trach Kraol. *LIM Sat OCIJ Statement*, D6.1.137, ERN 00250762 [le témoin a été détenu au bureau de sécurité de Thkaul de 1976 à 1978, puis transféré avec d'autres prisonniers au bureau de sécurité de Trach Kraol].

³⁶ *KIM So Civil Party Application*, D22/102, ERN 00384366 (en anglais) [la victime, accusée d'avoir « un corps khmer et un esprit vietnamien », raconte comment il a été mis aux fers, battu avec un bâton et soumis à des décharges électriques lors de son interrogatoire et comment on lui a ordonné de creuser des fosses et

14. En 1978, après l'arrivée dans cette région de cadres du PCK des zones du Sud-Ouest et de l'Ouest, des Khmers Krom ont été exécutés en masse dans les communes de Rumlech et de Khnar Totung³⁷. Parmi les sites d'exécution où les victimes ont été tuées et enterrées, on peut citer les fosses de Tuol Seh Nhauv³⁸ et les sites d'exécution de Prey Krabau³⁹. Les exécutions avaient lieu sous la supervision et les ordres du secrétaire du district de Bakan, SEK Sâm At alias Yeay Rim⁴⁰, après que ce dernier et le secrétaire de secteur, Pring Sarun⁴¹ eurent donné pour instructions à tous les chefs de coopérative du district de Bakan de « rassembler les gens du Kampuchéa Krom et [de les emmener] à la

d'enterrer les corps des détenus exécutés] ; *KIM So OCIJ Statement*, D6.1.759, ERN 00388620 ; *CHAB Khuong Civil Party Application*, D22/103, ERN 00379339-40 (en anglais) [la victime a été mise aux fers, battue et soumise à des décharges électriques au cours de son interrogatoire à la prison du village de Veal ; il a été témoin de viols et d'exécutions de prisonniers khmers en 1977 et en 1978] ; *THOEUK Yoeun, Civil Party Application*, D230/2/21, ERN 00427009-10 (en anglais) [un survivant de la prison du village de Veal décrit les exécutions de prisonniers khmers krom].

³⁷ *PEOU Sinuon Civil Party Application*, D22/101, ERN 00385226-27 (en anglais) [qui déclare qu'en juillet 1978, dans la coopérative de Khnar Totung, des milliers de Khmers Krom ont été rassemblés dans des « étables de détention » par des cadres du PCK des zones Sud-Ouest et Ouest, et exécutés dans la forêt de Prey Krabao] ; *VOERN Dara Civil Party Application*, D22/127, ERN 00398306-08 (en anglais) [à la coopérative de Khnar Totung, en juillet 1978, les Khmers Krom ont été rassemblés pour être exécutés] ; *KIM So Civil Party Application*, D22/102, ERN 00384366 (en anglais) [en juillet 1978, le témoin a entendu des cadres de la prison de Veal déclarer que « des centaines d'ennemis yuons » avaient récemment été exécutés dans les coopératives de Rumlech et Khnar Totung] ; *CHEA Leng OCIJ Statement*, D6.1.142, ERN 00279250 ; *VEN Van Civil Party Application*, D22/267, ERN 00426924 (en anglais) [qui confirme que des exécutions en masse de Khmers Krom ont eu lieu en 1978, à Prey Krabau et à Ses Nhauv] ; *THOEUK Bun Roeun Civil Party Application*, D230/2/17, ERN 00426904-05 (en anglais) ; Ben Kiernan, *The Pol Pot Regime* [paru en français sous le titre « Le Génocide au Cambodge »] D6.1.1106, ERN 00104334-35.

³⁸ *THACH Sokh OCIJ Statement*, D6.1.140, ERN 00279242 [en 1979, le témoin a vu, à Tuol She Nhauv, sur une surface de 400 à 500 mètres carrés, des fosses qui contenaient « des milliers de corps » « entassés les uns sur les autres »] ; *VOERN Dara Civil Party Application*, D22/127, ERN 00398308 (en anglais) [sa famille a été tuée à Tuol Seh Nhauv] ; *VAN Chauk Civil Party Application*, D22/271, ERN 00426975 (en anglais) ; *SUONG Toeur Civil Party Application*, D230/2/16, ERN 00426887-88 (en anglais) [en juillet 1978, le témoin a vu les Khmers rouges emmener des milliers de Khmers Krom de Khnar Totung à Seh Nhauv]. Cet endroit se situe à proximité du village de Bak Mek (qui s'appelait Seh Nhauv pendant la période du Kampuchéa démocratique).

³⁹ *PEOU Sinuon Civil Party Application*, D22/101, ERN 00385227 (en anglais) ; *KIM So Supplementary Information*, D22/102b, ERN 00578027 (en anglais).

⁴⁰ *PEOU Sinuon Civil Party Application*, D22/101, ERN 00385227 (en anglais) ; *CHAB Khuong Civil Party Application*, D22/103, ERN 00379340 (en anglais) ; *DUONG Sau OCIJ Statement*, D6.1.134, ERN 00250740 ; *UK Soeum alias Sâh Soeum OCIJ Statement*, D6.1.991, ERN 00491349, 00491352-54 ; *SOU Nân OCIJ Statement*, D6.1.988, ERN 00508565 ; *SEK Sâh At alias Rim OCIJ Statement*, D6.1.984, ERN 00492920-21 [elle admet avoir été membre du comité de district de Bakan, mais nie avoir été secrétaire].

⁴¹ *UK Soeum alias Sâh Soeum OCIJ Statement*, D6.1.991, ERN 00491349 ; *UK Soeum alias Sâh Soeum SOAS/HRW Statement*, D6.1.616, ERN 00352105-06 ; *KAING Guek Eav alias Duch OCIJ Statement*, D6.1.1052, ERN 00160720 ; *SOU Nân OCIJ Statement*, D6.1.988, ERN 00508565-66 ; *SEK Sâh At alias Rim OCIJ Statement*, D6.1.984, ERN 00492922 ; Timothy Carney, *The Organization of Power*, D6.1.1100, ERN 00105152.

coopérative de Khnar Toteung »⁴² Les Khmers Krom furent accusés par le PCK d'avoir « un corps khmer et un esprit vietnamien » et ils furent tués par le PCK en raison de leurs liens avec les « Yuons »⁴³. Comme l'indique le paragraphe 95 du Troisième réquisitoire introductif, le suspect **YIM Tith alias Ta Tith**, était secrétaire ou vice secrétaire de la zone Nord-Ouest à l'époque de ces exécutions en masse⁴⁴.

Exécutions en masse des évacués de la zone Est (Zone Nord-Ouest)

15. La présente section vise à clarifier et à compléter les allégations relatives au site d'exécution de Tuol Purchrey, énoncées au paragraphe 73 du Troisième réquisitoire introductif.
16. À la fin de l'année 1978, peu de temps avant l'arrivée des forces vietnamiennes, les évacués de la zone Est furent rassemblés en plusieurs endroits de la zone Nord-Ouest et exécutés en masse⁴⁵. Dans la commune de Sre Sdok, district de Kandieng (qui fait partie du Secteur 7), après une réunion de cadres de coopérative et de district, le comité de la coopérative de Phla Ampil à ordonné à son unité de chars à bœuf de conduire tous les déportés de la zone Est à Veal Bak Chunching, lieu situé à environ dix kilomètres à l'ouest de Tuol Po Chrey⁴⁶. Des milliers de personnes furent emmenées dans ce site en l'espace de 3 ou 4 jours, à l'aide de 30 chars à bœufs⁴⁷. À leur arrivée à Veal Bak Chunching, les miliciens du PCK ont amené les victimes à un étang à 100 mètres plus

⁴² *UK Soeum alias Săn Soeum Statement*, D6.1.991, ERN 00491353-54 [témoignage du chef de la coopérative de Rumlech].

⁴³ *THACH Sokh OCIJ Statement*, D6.1.140, ERN 00279243 ; *KIM So Civil Party Application*, D22/102, ERN 00384366 (en anglais) ; *THOEUK Yoeun Civil Party Application*, D230/2/21, ERN 00427009 (en anglais) ; *VEN Van Civil Party Application*, D22/267, ERN 00426923 (en anglais) ; *KIM So OCIJ Statement*, D6.1.759, ERN 00388620 ; *THOEUK Bun Roeun Civil Party Application*, D230/2/17, ERN 00426904 (en anglais) [qui déclare que les Khmers Krom « ont été tués parce que les Khmers rouges les considéraient comme des ennemis vietnamiens »].

⁴⁴ Voir aussi *THY Han OCIJ Interview*, D20 ; *TIM Phuon OCIJ Interview*, D11 ; *DC-Cam Interview of TIM Phuon*, 22 janvier 2011, ERN 00644107-33 (en anglais) ; Rapport du Centre de documentation du Cambodge intitulé *Promoting Accountability Project: Leng Ann & Yim Tith*, 22 janvier 2011, ERN 00704583-84 ; Centre de documentation du Cambodge, Photographie de Yim Tith, alias Ta Tith, ERN 00704582 ; *Phnom Penh Post, Confession expected as Duch trial resumes*, 30 mars 2009, ERN 00680839 (en anglais).

⁴⁵ *CHAK Muli OCIJ Statement*, D6.1.143, ERN 00288203-04 ; *UNG Chhat OCIJ Statement*, D6.1.643, ERN 00373917 ; *NET Saveun Civil Party Application*, D22/3510/1, ERN 00566485-86 (en anglais) [L'évacuée de la zone Est décrit une exécution en masse dans le district de Bakan, en novembre 1978] ; *LEY Hoeun Civil Party Application*, D22/264/1, ERN 00426875-76 (en anglais) [il a vu 20 personnes de Svay Rieng emmenées pour être exécutées dans la commune de Ruessei Kreng, district de Moung Ruessei].

⁴⁶ *UNG Chhat OCIJ Statement*, D6.1.145, ERN 00284423 ; *UNG Chhat OCIJ Statement*, D6.1.643, ERN 00373917.

⁴⁷ *UNG Chhat OCIJ Statement*, D6.1.145, ERN 00284423.

loin, et les ont fusillées⁴⁸. Leurs corps ont ensuite été jetés dans l'étang⁴⁹. À l'époque où ces exécutions ont eu lieu, le secrétaire du district de Kandieng (District 22) était SOU Nan, la sœur de SOU Met, qui avait été transférée de Kampong Chhnang pour diriger le district à la fin de l'année 1977 ou au début de l'année 1978⁵⁰.

17. Toujours vers la fin de l'année 1978, dans la commune de Rumlech, district de Bakan, des centaines d'évacués de la zone Est furent emmenés à la pagode de Chănreangsei et abattus⁵¹. Le lendemain matin, on transporta leurs cadavres, six par six, dans des chars à bœufs pour les enterrer dans des charniers et dans un puits dans le village de Kaun Thnaot (ou Cham), sur la commune de Rumlech⁵². On a retrouvé des *krama* de couleur bleue et des ossements humains lors de l'exhumation de ces charniers, après 1979⁵³. On estime que cette exécution en masse aurait fait entre 300 et 640 victimes⁵⁴. Comme nous l'avons dit plus haut, le secrétaire du district de Bakan (District 21) à l'époque de ces exécutions était SEK Sâm At alias Yeay Rim, et le secrétaire de la zone Nord-Ouest était le suspect **YIM Tith alias Ta Tith**.

LE PLAN CRIMINEL COMMUN⁵⁵

18. Les crimes décrits plus haut et dans le Troisième réquisitoire introductif ont été commis dans le cadre du plan criminel commun ou de l'entreprise criminelle commune des hauts dirigeants du PCK, visant à réduire la population en esclavage dans les coopératives ou sur les sites de travail forcé, à identifier et à éliminer les ennemis du PCK par le biais

⁴⁸ UNG Chhat OCIJ Statement, D6.1.145, ERN 00284423.

⁴⁹ UNG Chhat OCIJ Statement, D6.1.145, ERN 00284423-24.

⁵⁰ UNG Chhat OCIJ Statement, D6.1.643, ERN 00373918 ; SOU Năn OCIJ Statement, D6.1.988, ERN 00508563, 0050865-68 [qui reconnaît avoir été nommée par le secrétaire de Secteur, PRING Sarun pour être le commandant du district de Kandieng, mais qui affirme qu'elle n'a pas accepté le poste].

⁵¹ UK Soeum alias Sân Soeum OCIJ Statement, D6.1.991, ERN 00491351 [témoignage du chef de la coopérative de Rumlech] ; DUONG Sau OCIJ Statement, D6.1.134, ERN 00250741 [le chef de la commune de Rumlech de 1979 à 1984 déclare que 300 personnes de la zone Est ont été abattues à la pagode de Rumlech] ; THACH Sokh OCIJ Statement, D6.1.140, ERN 00279243 ; CHAK Muli OCIJ Statement, D6.1.143, ERN 00288202-06 [qui décrit comment des milliers d'évacués de la zone Est ont été transportés, dans des chars à bœufs, de la gare de Boeng Khnar à la commune de Rumlech, puis regroupés et exécutés à la pagode de Rumlech] ; KHOEM Samon OCIJ Statement, D166/56, ERN 00327163-64 [le témoin, évacué de la zone Est à Pursat à la fin de l'année 1978, déclare que plusieurs évacués ont été abattus et dit avoir vu plusieurs corps au village de Rumlech].

⁵² UK Soeum alias Sân Soeum OCIJ Statement, D6.1.991, ERN 00491351 ; DUONG Sau OCIJ Statement, D6.1.134, ERN 00250741 [a vu des corps dans deux fosses] ; CHAK Muli OCIJ Statement, D6.1.143, ERN 00288206 ; THACH Sokh OCIJ Statement, D6.1.140, ERN 00279243.

⁵³ DUONG Sau OCIJ Statement, D6.1.134, ERN 00250741.

⁵⁴ CHAK Muli OCIJ Statement, D6.1.143, ERN 00288206 ; DUONG Sau OCIJ Statement, D6.1.134, ERN 00250741 ; UK Soeum alias Sân Soeum OCIJ Statement, D6.1.991, ERN 00491351.

⁵⁵ Cette section vise à compléter les allégations énoncées aux paragraphes 16 et 17 du Troisième réquisitoire introductif.

d'un réseau de bureaux de sécurité et de sites d'exécution, et à prendre pour cibles les groupes suspects comme les Chams et les Vietnamiens, comme l'ont reconnu les co-juges d'instruction aux paragraphes 156 à 220 de l'Ordonnance de clôture du dossier n° 002⁵⁶. Les membres de cette entreprise criminelle commune étaient notamment, sans que cette énumération soit limitative, les membres du comité permanent et du comité central du PCK, les chefs des ministères et les secrétaires de zones, de secteurs, et de divisions militaires centrales⁵⁷. On sait que le plan criminel commun était mis en oeuvre par plusieurs personnes, dont les secrétaires de district du PCK et le président des bureaux de sécurité, chacun d'eux étant membres d'une entreprise criminelle commune au sein de son district ou de son centre de sécurité. L'intention criminelle de ces individus peut se déduire de leurs actions ou omissions, qui ont contribué à la réalisation des objectifs partagés de l'entreprise criminelle commune.

QUALIFICATION DES FAITS

19. Les co-procureurs ont des raisons de croire que les faits décrits ci-dessus constituent des crimes relevant de la compétence des CETC, notamment, sans que cette liste soit exhaustive :
- a. Génocide des Khmers Krom et des Vietnamiens, en violation de la **CONVENTION POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DU CRIME DE GÉNOCIDE DE 1948**, infraction visée aux articles 4, 29 (nouveau) et 39 (nouveau) de la Loi relative aux CETC.
 - b. Homicide et Torture, en violation du **CODE PÉNAL DE 1956** (Articles 500, 501, 503, 504, 505, 506, 507 & 508), infractions visées aux articles 3 (nouveau), 29 (nouveau) et 39 (nouveau) de la Loi relative aux CETC.
 - c. Meurtre, extermination, réduction en esclavage, emprisonnement, torture, viol, persécution pour motifs politiques et raciaux et autres actes inhumains, qui constituent des **CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ**, visés aux articles 5, 29 (nouveau) et 39 (nouveau) de la Loi relative aux CETC.
 - d. Homicides intentionnels, fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter gravement atteinte à l'intégrité physique ou à la santé, déportations ou

⁵⁶ Dossier n° 002 Ordonnance de clôture, Doc. n° D427, 15 septembre 2010, par. 156 à 220.

⁵⁷ Dossier n° 002 Ordonnance de clôture, Doc. n° D427, 15 septembre 2010, par. 159.

transferts illégaux ou détentions illégales de civils, constitutifs de **VIOLATIONS GRAVES DES CONVENTIONS DE GENÈVE DE 1949**, visées aux articles 6, 29 (nouveau) et 39 (nouveau) de la Loi relative aux CETC.

20. Les co-procureurs ont des raisons de croire que **YIM Tith alias Ta Tith, AOM An alias Ta An, IM Chaem** et d'autres hauts dirigeants du régime du Kampuchéa démocratique, dont **NUON Chea, IENG Sary, KHIEU Samphan** et **IENG Thirith**, ont commis les actes criminels décrits dans le présent Réquisitoire supplétif et dans le Troisième réquisitoire introductif, qui constituent des infractions visées par la Loi relative aux CETC. Ces actes ont été commis dans le cadre d'un plan criminel commun ou d'une entreprise criminelle commune, comme il est indiqué au paragraphe 18 du présent réquisitoire et aux paragraphes 16 et 17 du Troisième réquisitoire introductif.
21. On trouvera à l'annexe 1, la liste des documents cités dans le présent réquisitoire qui sont nouveaux ou qui proviennent du dossier n° 002, et aux annexes 2 à 56 des copies des versions citées.
22. Le présent réquisitoire porte uniquement la signature du co-procureur international : il est donc soumis sous réserve des dispositions prévues à la règle 71 3) du Règlement. Il a été pris acte de ce désaccord dans un document qui a été versé au registre des désaccords tenu par le greffier des co-procureurs, en application de la règle 71 1).

Date	Noms	Fait à	Signatures
15 juin 2011	CHEA Leang Co-procureur	Phnom Penh	
	Andrew CAYLEY Co-procureur		